

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23
Présents : 20
Votants : 23

N° ordre
21-23

N° ordre dans la séance :
DE-23032021-07

Date de la convocation :
16/03/2021

Date de l'affichage :

SÉANCE DU 23 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-trois mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz, sous la présidence de Monsieur ANDRE-MASSE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : Franck ANDRE-MASSE Maire, FELCI Claude, RAVIER Danielle, GUILLAND Marc, PETITE Anne-Laure, Robert VILLARD Adjoints, Christelle MARCHAND, BRAVI Nadine, DI PAOLO Frédéric, GUILLERMET Sylviane, Dominique SCALMANA, CHAPMAN Katerina, VALTON Emilie, GLEYZE Déborah, DRAPIER Thierry, TREBOZ David, TRABALZA Joëlle, MONTEIRO Loïc, ROSSI Hélène, BOUVIER Christelle, Thierry CURTELIN conseillers

Absents excusés : Mickaël MOUTOT (procuration à Emilie VALTON), Dominique GERRA (procuration à Thierry DRAPIER), Marc GUILLAND (procuration à Franck ANDRE-MASSE).

Secrétaire de séance : Anne-Laure PETITE

OBJET : SIGNATURE D'UN AVENANT N° 1 A LA CONVENTION SIGNÉE AVEC L'AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INGÉNIERIE DE L'AIN POUR LA MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REHABILITATION DE LA TOITURE DU GYMNASE

Monsieur Claude FELCI informe l'assemblée que dans le cadre de la réhabilitation du gymnase Jean Falconnier, la commune a signé une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'Agence départementale d'Ingénierie (autorisé par délibération n°19-33 en date du 10 avril 2019) pour la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. La prestation de l'agence départementale comprenait initialement le montage du dossier de consultation pour le choix du maître d'œuvre.

L'aide à la passation des marchés de travaux n'était pas prévue dans la convention initiale. Toutefois, au regard du projet plus complexe que prévu et du nombre de lots concernés par cette réhabilitation (12 lots), il est proposé de signer un avenant à la convention initiale pour confier cette mission à l'agence départementale d'ingénierie de l'Ain.

Le montant initial de la convention, avec les options était de 7 425 € HT auquel vient s'ajouter la prestation complémentaire de l'avenant de 4 950 € HT, soit un montant total avec avenant de 12 375 € HT.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage et les avenants qui pourraient en découler avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces en ce sens,

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Belley.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Franck ANDRE MASSE

